



PRÉFET DE L'ESSONNE

## AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Relatif à la réalisation du projet de création de la Zone d'Aménagement Concerté du secteur dit de « Corbeville » sur le territoire des communes d'ORSAY et de SACLAY et à la Déclaration de Projet valant mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme des communes d'ORSAY et de SACLAY**

Par arrêté n°2019/SP2/BCIIT/078 du 19 avril 2019, le Préfet de l'Essonne a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté du secteur dit de « Corbeville » sur le territoire des communes d'ORSAY et de SACLAY et à la Déclaration de Projet valant mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme des communes d'ORSAY et de SACLAY.

**Cette enquête publique se déroulera du 20 mai 2019 à 9h00 au 24 juin 2019 à 17h30 inclus (soit 36 jours consécutifs).**

Suite au constat d'une erreur matérielle de communication d'une des pièces existantes du dossier porté à la connaissance du public et ne modifiant en rien le projet, celle-ci a été ajoutée au dossier d'enquête publique. Afin de s'assurer de sa bonne diffusion et de la parfaite information du public, qui doit pouvoir donner un avis en toute connaissance de cause, et à la demande du commissaire enquêteur, l'enquête publique, visée par le présent avis, est prolongée jusqu'au 11 juillet 2019 à 17h30 inclus (soit pendant une période de 15 jours consécutifs supplémentaires).

Le projet est présenté par l'Établissement Public d'Aménagement Paris-Saclay.

Pendant toute la durée de l'enquête, des informations peuvent lui être demandées à l'adresse suivante : à l'attention de Madame Marianne DESSERRIERES – Établissement Public d'Aménagement Paris-Saclay – 6 Boulevard Dubreuil – 91400 ORSAY.

**Monsieur Michel GARCIA**, Ingénieur en chef de la Fonction Publique Territoriale en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur pour la conduite de cette enquête.

Dès publication du présent avis, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête à l'adresse suivante : Sous-préfecture de l'arrondissement de PALAISEAU, Bureau de la Coordination Interministérielle et de l'Ingénierie Territoriale, avenue du général de Gaulle, 91120 PALAISEAU.

Le dossier d'enquête publique se compose notamment de l'étude d'impact, comprenant un résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse. L'ensemble de ces éléments seront consultables sur le site internet des services de l'État en Essonne : <http://www.essonne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Amenagement-et-urbanisme>

Les éléments du dossier d'enquête publique, ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles ouverts, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public, en mairies d'ORSAY et de SACLAY, pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituelles d'ouverture au public.

ORSAY	SACLAY
<b>lundi, mardi, mercredi et vendredi :</b> 8h30 – 12h • 13h30 – 17h30.	<b>Lundi :</b> 9h – 12h • 14h-17h30
<b>Jeudi :</b> 13h30 – 18h.	<b>Du mardi au jeudi :</b> 9h – 12h • 13h30 – 17h30
<b>Samedi :</b> 9h – 12h	<b>Vendredi :</b> 9h – 12h • 13h30 – 17h15
	<b>Samedi : 9h – 12h (sauf vacances scolaires)</b>

Les observations et propositions du public sur le projet pourront également être adressées, par correspondance, au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, situé à la mairie d'Orsay. Elles sont tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais. Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

En tant que moyen de communication complémentaire, le dossier sera consultable via le site internet : <http://www.epaps.fr/concertations/> (rubrique : « concertations ») ou par courriel à l'adresse mail ci-après : [contact@oin-paris-saclay.fr](mailto:contact@oin-paris-saclay.fr) pendant toute la durée de l'enquête publique.

Des observations et propositions pourront aussi être déposées, de manière électronique, sur les registres dématérialisés créés à cet effet à travers le site internet : <http://www.epaps.fr/concertations/> (rubrique : « concertations »).

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public au lieu de permanence, dates et horaires suivants :

COMMUNE	PERMANENCE 1	PERMANENCE 2	PERMANENCE 3	PERMANENCE 4
<b>ORSAY</b> Mairie d'Orsay 2 place du Général Leclerc 91400 ORSAY	<b>Lundi 20 mai 2019</b> de 8h30 à 12h00	<b>Jeudi 13 juin 2019</b> de 13h30 à 17h30	<b>Lundi 24 juin 2019</b> de 13h30 à 17h00	<b>Jeudi 11 juillet 2019</b> de 13h30 à 17h00
<b>SACLAY</b> Mairie principale du Bourg 12 place de la Mairie 91400 SACLAY	<b>Lundi 20 mai 2019</b> de 14h00 à 17h30	<b>Jeudi 13 juin 2019</b> de 9h00 à 12 h	<b>Lundi 24 juin 2019</b> de 9h00 à 12h00	<b>Jeudi 11 juillet 2019</b> de 9h00 à 12h00

Dans les huit jours suivant la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur examinera les observations consignées et les communiquera au responsable du projet qui disposera de quinze jours pour y répondre. Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au Sous-Préfet son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la Préfecture de l'Essonne, à la Sous-préfecture de l'arrondissement de PALAISEAU, ainsi qu'aux mairies d'ORSAY et de SACLAY.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également publiés pendant un an sur le site internet de la Préfecture de l'Essonne, à l'adresse suivante :

<http://www.essonne.gouv.fr/Publications/Enquetes-Publiques/Amenagement-et-urbanisme>